

ARRETE DU MAIRE N° 23 - 414

Mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture et à l'Espace Photo (Expositions d'auteurs)

LE MAIRE DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-21 et L 2144-3,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU les demandes de mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel de la part de l'Espace Photo, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Coston – situé 56 rue du Maréchal Foch 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de permettre au club photo Objectif Photo de la Maison des Jeunes et de la Culture et à l'Espace Photo d'organiser deux expositions d'auteurs, ouvertes au public du 18 au 28 janvier 2024 et du 31 janvier au 11 février 2024,

ARRETE,

Article 1 :

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à la Maison des Jeunes et de la Culture, représentée par sa Présidente Madame Naïma Ferroudji – située 15 rue d'Alembert 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Autorise la mise à disposition de la salle d'exposition Espace Brel à l'Espace Photo, représenté par son Président Monsieur Jean-Pierre Coston – situé 56 rue du Maréchal Foch 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois,

Article 2 :

Une convention de mise à disposition sera établie entre les deux parties,


Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau
- A l'intéressé

Fait à Sainte Geneviève des Bois, le 11 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation
Nathalie VASSEUR



Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

